AAPPMA «La Brune et le Vilpion» de THIERNU
Actualisation : Saison 2025

Longueur parcours
► 1ère catégorie : 11,3 Km

Pêche 1re Catégorie

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 02

Domaine privé / Non réciprocitaire

Légende cartographie

- Cours d'eau de 1ère catégorie piscicole
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche

XXX
Réserve
25m-50m
Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

Flash-Code
Cartographie interactive des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
- l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
- la Gendarmerie au 17,
- la Fédération au 03.23.23.13.16.

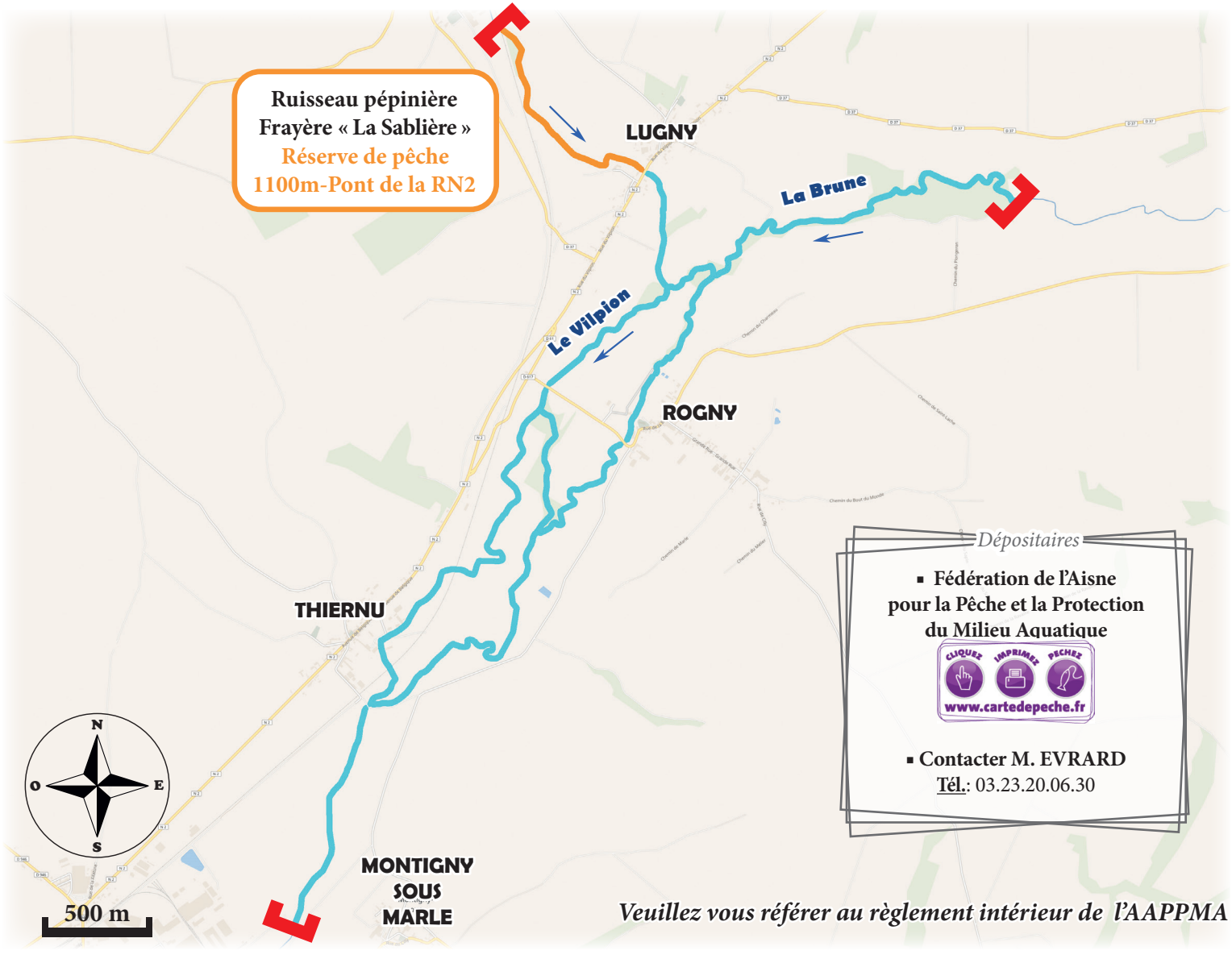

Dépositaires

- **Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ
www.cartedepeche.fr

- **Contacter M. EVRARD**
Tél.: 03.23.20.06.30

Veuillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA